

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2024 :

Aménagement d'infrastructures routières et
d'espaces publics sur le secteur de l'hôtel de
ville-centre administratif-berges de la Rivière
d'Abord-Autorisation de signature de l'avenant
définitif au marché de maîtrise d'oeuvre

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

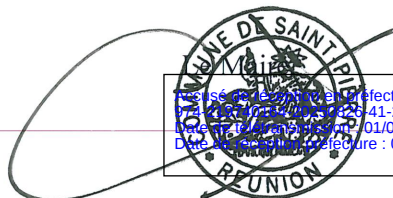
ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Affaire n°41/2024 : Aménagement d'infrastructures routières et d'espaces publics sur le secteur de l'hôtel de ville-centre administratif-berges de la Rivière d'Abord-Autorisation de signature de l'avenant définitif au marché de maîtrise d'oeuvre.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

- Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé un programme de rénovation intégrale des espaces publics situés dans le périmètre de l'Hôtel de Ville, délimité à l'ouest par la rue Hoarau, à l'Est par la Rivière d'Abord, au Nord par la rue des Bons Enfants et au Sud par le Boulevard Hubert Delisle.

- Cette rénovation s'accompagne de la réalisation de plusieurs opérations d'envergure telles que le centre administratif communal, la rénovation de l'Hôtel de Ville et de ses abords ainsi que la création du parc des berges le long de la Rivière d'abord.

- Ces travaux significatifs vont redéfinir complètement le cœur de ville, son organisation et son image.

- Les enjeux du projet sont notamment les suivants :

- Mise en valeur du jardin de l'Hôtel de Ville, ouverture sur les rues adjacentes, suppression du mur de soutènement du côté de la rue Hoarau,
- Conforter et valoriser la végétalisation dans les espaces publics et dans les rues,
- Extension du mail piéton,
- Piétonisation de rues au centre du secteur et suppression du stationnement,
- Valorisation de la perspective entre le jardin de l'Hôtel de Ville et la rue du port, ainsi que depuis le mail vers la rivière,
- Mise en valeur de la batterie militaire découverte lors des fouilles archéologiques, et réalisation d'une placette mémorielle.

Il importe de rappeler que par délibération n°35/1727 en date du 21 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'infrastructures routières et d'espaces publics sur le secteur de l'Hôtel de de ville - Centre administratif – Berges de la Rivière d'abord avec le groupement « SETEC INTERNATIONAL SOCIETE SAS (*mandataire*) / SAS LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE URBAINE REUNION (LEU REUNION) / ETUDIS IDR (*cotraitants*) / RIA CONSEIL (*sous-traitant de SETEC INTERNATIONAL SOCIETE SAS*) / REUNIR (*sous-traitant d'ETUDIS IDR*) » pour un montant global et forfaitaire (toutes tranches confondues) de 430 252,86 € TTC.

Les études d'avant-projet (AVP) pour un coût prévisionnel définitif des travaux estimé à 7 148 354,55 € HT ont été remises par le Maître d'œuvre.

Les études menées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, notamment dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du Président Mitterrand, ont relevé qu'il s'avère indispensable d'inclure au programme les travaux visant la sécurisation et le confortement de la stabilité de la falaise rocheuse en aplomb de la route, ainsi que les travaux de remise en état structurel de la passerelle piétonne en encorbellement sur la Rivière d'abord :

- d'une part, la falaise rocheuse présente actuellement un risque d'éboulement pour les véhicules et les piétons qui transitent quotidiennement par l'avenue du Président Mitterrand, et ce malgré la présence d'un dispositif de filets et de gabions. Aussi, il est nécessaire de définir les conditions de stabilité de la falaise afin de protéger les usagers. Le périmètre de l'étude ne comprend pas les escaliers existants appartenant au patrimoine historique du site ;
- et d'autre part, la passerelle existante (interdite actuellement au public) s'avère très abîmée, non conforme aux normes et règles de l'art avec une conception très dégradée, comme le confirme le diagnostic du bureau d'études GETEC Océan Indien engagé par la Ville. Sa remise en état structurel est donc inévitable à moyen terme.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2024-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le Maître d'ouvrage pour ces travaux supplémentaires est estimée à 1 000 000,00 € HT (600 000 € HT pour les travaux de sécurisation de la falaise et 400 000 € HT pour la remise en état structurel de la passerelle).

Ces derniers seront réalisés dans le cadre de la tranche optionnelle n°7 prévue au marché de maîtrise d'œuvre.

La durée prévisionnelle des travaux prévus à la tranche optionnelle n°7 passe ainsi de 6 mois à 12 mois.

Ainsi, l'avenant n°1 au contrat de Maîtrise d'œuvre, joint en annexe de la présente délibération, a pour objet :

- D'acter les modifications de programme sollicitées par le Maître d'ouvrage ainsi que les incidences financières qui en découlent ;
- De fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre portant sur la partie des études d'avant-projet (AVP), rendue conformément au programme initial, ainsi que d'arrêter le coût prévisionnel des travaux associé sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 7 148 354,55 € HT;
- De confier au titulaire une mission complémentaire d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) afin de tenir compte de la gestion des interfaces entre les lots des travaux d'aménagement de l'espace public et ceux du centre administratif.

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public comme suit :

Montant initial du marché (toutes tranches confondues) :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 396 546,41 €
- Montant TTC : 430 252,86 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 187 034,38 €
- Montant TTC : 202 932,30 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 47,17 %

Nouveau montant du marché public après avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 583 580,79 €
- Montant TTC : 633 185,16 €

L'avenant n°1 est conclu sur les fondements des articles L. 2194-1 2° et R. 2194-2 à -4 du code de la commande publique :

- les prestations supplémentaires, induites notamment par les modifications de programme, n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 50% ;
- elles sont en lien avec le marché initial ;
- un changement de cocontractant aurait des conséquences financières importantes pour la Ville de Saint-Pierre. En effet, les coûts qui résulteraient d'un changement de cocontractant seraient substantiels.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, le présent projet d'avenant, entraînant une augmentation du montant global initial du marché supérieur à 5%, est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Cette dernière, lors de sa séance du vendredi 08 août 2025, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°1.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire : **845 2315 248 45001 43**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

▪ **D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au marché de « Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'infrastructures routières et d'espaces publics sur le secteur de l'Hôtel de ville - Centre administratif – Berges de la Rivière d'abord » avec le groupement « SETEC INTERNATIONAL SOCIETE SAS (mandataire) / SAS LABORATOIRE D'ECOLOGIE URBAINE REUNION (LEU REUNION) / ETUDIS IDR (cotraitants) / RIA CONSEIL (sous-traitant de SETEC INTERNATIONAL SOCIETE SAS) / REUNIR (sous-traitant d'ETUDIS IDR) » ;**

▪ **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER l'avenant n°1 précité sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION